

BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023

FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais Tél: 04.77.44.51.95

PV N° 33 DU SAMEDI 08/04/2023

Réunion du 3 avril 2023

Responsable: M. Bernard THIVEND 06 81 48 05 03

Membre: M. Alain PARATCHA

COURRIER RECU

- SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU: mail du 29 mars. Avis favorable pour avancer au 5 mai à 21h, la rencontre SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU - OLYMPIQUE EST ROANNAIS (Poule A - match 24988942), initialement prévue le 12 mai, en raison de l'occupation du terrain pour une manifestation communale. Le club Olympique Est Roannais a donné son accord.

REPORTS DE MATCH

La rencontre PARIGNY ST CYR - MABLY (Poule A match n°24988888), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au vendredi 21 avril.

La rencontre ESSOR - ROANNE MAYOLLET (Poule A match n°24989020), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au vendredi 21 avril.

La rencontre VILLERS - ST SYMPHORIEN DE LAY (Poule A match n°24988890), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au vendredi 5 mai.

La rencontre CREMEAUX - PARIGNY ST CYR (Poule B match n°07042), prévue le 27 janvier, puis reprogrammée au 21 avril, est avancée au vendredi 7 avril.

La rencontre GOAL FOOT - LE COTEAU (Poule B match n°24989022), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au vendredi 21 avril.

La rencontre AVENIR COTE - BUSSIERES (Poule B match n°24989023), prévue le 27 janvier, est reprogrammée au vendredi 21 avril.

La rencontre BUSSIERES - ROANNE MAYOLLET (Poule B match n°24989046), prévue le 10 mars, est reprogrammée au vendredi 5 mai.

COUPE DE L'AMITIE

1/2 finales

Les rencontres se disputeront le samedi 6 mai, sur terrain de MABLY. Elles opposeront :

- ROANNE FC à ROANNE ARCT à 14h
- MABLY à GOAL FOOT à 16h30

FOOT LOISIR + 40 ANS A 7

Rappel au règlement :

Le concept du « Foot-Loisir à 7, + de 40 ans » est de permettre la pratique de ce sport dans le respect de l'adversaire, avec un esprit de convivialité. Pour ce faire, il faut être détenteur d'une licence « Foot Loisir » et avoir au minimum 40 ans dans la saison en cours. L'engagement des équipes dans cette catégorie implique nécessairement l'acceptation du règlement et des décisions de la Commission « Foot Diversifié ».

Toute équipe ne respectant pas ces conditions est susceptible d'être sanctionnée.

AVIS AUX CLUBS ET JOUEURS



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2022 / 2023 FOOT DIVERSIFIE

Délégation du Roannais Tél: 04.77.44.51.95

RAPPEL IMPORTANT

La Commission de Discipline constate de plus en plus que les joueurs exclus par un carton rouge lors d'une rencontre, ne transmettent pas de rapport, suite à leur exclusion.

Nous rappelons que le rapport permet au joueur de s'expliquer sur son comportement et permet à la commission de prendre une bonne décision ; à défaut de rapport, la commission s'appuiera sur le seul rapport de l'arbitre.

Les clubs sont priés d'en prendre bonne note pour les prochains matchs.